



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DU  
SPORT AUTOMOBILE**



**LIGUE SPORT AUTOMOBILE  
OCCITANIE PYRÉNÉES**



**A.S.A.  
DU VIGNOLE TARNAIS**



**ÉCURIE  
AUTO SPORT PASSION**

**14<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL  
DU VAL DADOU**

**Coupe de France des Rallyes - Coefficient 2**

**21-22 MAI 2022**

**RÈGLEMENT PARTICULIER**

**GRAULHET - MISSÈCLE - CABANÈS — DAMIATTE - MOULAYRÈS - BROUSSE - PUYCALVEL**

FFSA – LIGUE SPORT AUTOMOBILE OCCITANIE PYRÉNÉES – ASA DU VIGNOLE TARNAIS – ÉCURIE AUTO SPORT PASSION

# NOTE IMPORTANTE À MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des riverains et des municipalités des Communes traversées par le Rallye que l'Association AUTO SPORT PASSION peut organiser cette année le 14<sup>ème</sup> Rallye Régional VAL DADOU.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de

**RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE,**

Afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires règlementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des engins agricoles.

EN ACCORD AVEC LES  
**SERVICES PRÉFECTORAUX**  
**ET LA GENDARMERIE,**  
LA RÉGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUÉE:

Reconnaisances autorisées:

Dimanche 15 mai 2022 : 8h à 12h et 14h à 18h

Samedi 21 mai 2022 : 8h à 12h et 14h à 18h

Limitation de vitesse: **50 Km/h sur les routes des épreuves spéciales**  
**30 Km/h dans les agglomérations**

**IL VOUS EST DEMANDÉ DE RESPECTER LES JOURS ET HEURES DES RECONNAISSANCES.**  
**IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'EMPRUNTER LES ÉPREUVES SPÉCIALES EN SENS INVERSE.**  
**Sous peine de sanctions prévues au règlement FFSA.**

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors-course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement: tous repères, marques, affiches, panneaux sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité, votre courtoisie.  
De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.



**IMPORTANT, IMPORTANT, DITES À VOTRE STAFF, QUAND IL VIENDRA VOUS APPLAUDIR SUR LE PARCOURS, QU'IL NE FAUT PAS TRAVERSER LES CHAMPS. IL FAUT QUE TOUT LE MONDE RESPECTE LES CULTURES.**

**ENCORE UNE FOIS, IL S'AGIT LÀ DE LA SURVIE DU RALLYE : LE RESPECT DE L'AGRICULTEUR RIVERAIN, QUI AUTORISE LE PASSAGE DU RALLYE!!!**

Le comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie d'avance de votre sportivité.



# RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

## 14<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL VAL DADOU 21-22 MAI 2022

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements : Lundi 14 mars 2022

Clôture des engagements : Lundi 9 mai 2022 à minuit, **LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.**

Parution du Road Book : Dimanche 15 mai 2022 - 7 passage Jean Rostand 81300 GRAULHET.

Dates et heures des Reconnaissances : Dimanche 15 mai 2022 : 8h à 12h et 14h à 18h  
Samedi 21 mai 2022 : 8h à 12h et 14h à 18h

Vérification des documents :

Samedi 21 mai 2022 de **14h à 19h** Au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

Vérification des voitures :

Samedi 21 mai 2022 de **14h15 à 19h15** Au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

Mise en parc fermé : Esplanade du FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

1ère Réunion des Commissaires Sportifs :

Samedi 21 mai 2022 à **18h00** Au FORUM de GRAULHET rue Saint Exupéry

Publication des équipages admis au départ :

Samedi 21 mai 2022 à **20h15** Au FORUM de GRAULHET

Publication des heures et ordres de départ :

Samedi 21 mai 2022 à **20h15** Au FORUM de GRAULHET

Départ 1ère voiture:

Dimanche 22 mai 2022 - à **8h00** du FORUM de GRAULHET

Arrivée 1ère voiture:

Dimanche 22 mai 2022 - à **15h23** au FORUM de GRAULHET

Vérifications finales:

Dimanche 22 mai 2022 - à **16h00**, TAUX HORAIRE 60€ TTC, au Garage BOUSQUET 2, rue Jean Mermoz 81300 GRAULHET.

Publication des résultats du rallye :

Dimanche 22 mai 2022 **30mn maxi** après l'arrivée du dernier concurrent au Parc Fermé, au FORUM.

Remise des Prix :

Dimanche 22 mai 2022 à **18h15** au FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry

### **ARTICLE 1.P - ORGANISATION**

L'ASA du VIGNOBLE TARNAIS, 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX, en collaboration avec l'Écurie AUTO SPORT PASSION 9, passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET organise les

21-22 mai 2022 le 14<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL DU VAL DADOU.

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue du Sport Automobile Pyrénées sous le permis d'organisation:

**N° R 13 du 14.03.2022**

**Visa FFSA N°209 du 14.03.2022 Délivré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées.**

## Comité d'Organisation

Organisateur Administratif : ASA du Vignoble Tarnais - 53 avenue Jean Bérenguier 81800 COUFFOULEUX ;

Organisateur Technique : AUTO SPORT PASSION 9, passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET ;

Comité d'Organisation : Président Luc BASCUGNANA, Vice-président Damien VIGROUX, Secrétaire Marie-Hélène GÉROMIN, Secrétaire adjoint Sonia BÉLIÈRES, Trésorière Lise VALETTE.

Membres: Aurélie BASCUGNANA, Jean-Luc BERNARD, Serge BERNARD, Noël MEYSSONNIER, Annie NICOLLET, Jean-Pierre PICARD, Sébastien PLO, David POMMAREDE, Joël VALETTE, Aurélie VIGROUX.

## Secrétariat du Rallye

AUTO SPORT PASSION 9, passage Clos de Plaisance - 81300 GRAULHET

Tél. : 05 63 34 87 98 Fax : 09 58 64 55 49

Mobiles: 06 63 35 38 84 Luc - 06 03 65 14 29 Marilou - 06 85 48 60 59 Lise

## Permanence du Rallye

Le Samedi 21 mai 2022 et Dimanche 22 mai 2022 de 7h à 21h

FORUM de GRAULHET avenue Saint Exupéry 81300 GRAULHET. Tél. : 06 63 35 38 84 Luc - 06 03 65 14 29 Marilou

## 1.1P – OFFICIELS DE L'ÉPREUVE

Collège Commissaires Sportifs:	Max DECARPENTRIE <b>Président</b> .....Lic n° 3 433/0809
	Patrice MARTY .....Lic n° 9 699/0915
	Jean-Bernard VAYSSIÈRE.....Lic n° 29 335/0915
Directeur de Course :	Yves ESCLOUPÉ.....Lic n° 76 046/0903
Directeurs de course adjoints :	Brigitte MARTY.....Lic n° 136 694/0915
	Éric LAURENS .....Lic n° 133 555/0915
Directeurs de course délégués aux ES :	Jacques ÉTIENNE .....Lic n° 17 167/0905
	Cédric VALENTIN.....Lic n° 190 616/0805
Commissaires Sportifs:	Francis MARTY.....Lic n° 241 841/0915
	Marc AMICO.....Lic n° 160 465/0906
Commissaires Techniques:	André FOURMENT <b>Responsable</b> .....Lic n° 6 222/0907
	Bernard SANGLA.....Lic n° 8 230/0901
	Aurélien PINHO.....Lic n° 259 271/0915
	Alain FARNIÈRE.....Lic n° 64 948/0901
Responsable Classement :	Nicole BONNET.....Lic n° 7 422/0901
Commissaire Sportif Relations Concurrents :	Myriam BERTRAND PUECH <b>Responsable</b> Lic n° 113 568/0915
Médecin:	Mohamed EL RAKAAWI.....Lic n° 49 435/0910
Commissaire Sportif Voiture BBR :	Bernard GALARD.....Lic n° 4 608/0914
Commissaire Sportif Voiture DAMIER :	Claude NOLLEVAL.....Lic n° 179 635/0908
Responsable de la Presse :	Marie-Hélène GÉROMIN.....Lic n° 198 015/0915
Juge de Faits	Marcel CABROL.....Lic n° 14 590/0915

Excepté les Commissaires Sportifs membres du Collège, tous les Officiels de l'Épreuve sont aussi Juges de Faits de droit.

-18 postes de commissaires.

-2 ambulances équipées.

-1 extincteur sur tous les postes (commissaires, directeurs de course, CH, Chronos)

## 1.2P - ÉLIGIBILITÉ

Le 14<sup>ème</sup> Rallye Régional Val Dadou, compte pour : **La Coupe de France des Rallyes 2022, coefficient 2 ;**

**Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2022, coefficient 2 ;**

**Le Challenge des Commissaires Occitanie Pyrénées 2022.**

## 1.3P - VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu, le Samedi 21 mai 2022 au Forum de GRAULHET:

Les administratives : de 14h à 19h et les techniques : de 14h15 à 19h15

Les vérifications finales seront effectuées à partir de 16h00 le Dimanche 22 mai 2022 au :

Garage BOUSQUET

2, rue Jean Mermoz

81300 GRAULHET

Taux Horaire : 60 € TTC.

## ARTICLE 2.P - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3.P - CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1P DEMANDE D'ENGAGEMENT– INSCRIPTIONS

**3.1.5P** Toute personne qui désire participer au Rallye du VAL DADOU doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe ou téléchargée, dûment complétée, avant: le **9 mai 2022 minuit, LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.**

**3.1.10P** Le nombre des engagements est fixé à **120 voitures maximum.**

**3.1.11.1P** Les droits d'engagement sont fixés:

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 580 €

**20 € de réduction** pour les équipages entièrement affilié A.S.A du VIGNOBLE TARNAIS.

**3.1.12P** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à l'**ordre d'AUTO SPORT PASSION 9**, Passage Clos de Plaisance 81300 GRAULHET. Les engagements par télécopie ne sont pas pris en compte.

### 3.2P ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### 3.3P ORDRE DES DÉPARTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 4.P - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance se fera uniquement dans le Parc d'assistance du Forum de GRAULHET.

### 4.3.2.1P PARC D'ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Dans le Parc d'assistance il est demandé aux concurrents de disposer sous chaque voiture de course une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures, de tenir à proximité immédiate et de manière visible, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans, **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets. Bâche sous élément moteur du véhicule assistance et piquetage interdit.**

## ARTICLE 5P - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

**Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.**

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

**Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.**

**Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.**

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine.

De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

**A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.**

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.**

- Pour les rallyes du Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France des rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

**A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.**

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.**

## **5.2P PUBLICITÉ**

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent Règlement Particulier.

Sauf accord préalable écrit de l'organisation, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du Rallye et à proximité immédiate est strictement interdite.

Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image du Rallye VAL DADOU 2020, devra être autorisée par l'organisation.

## **ARTICLE 6.P - SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P DESCRIPTION**

Le 14<sup>ème</sup> Rallye Régional VAL DADOU représente un parcours total de 122,730 km. Il est divisé en:

- Une Étape et 3 sections
- Six Épreuves Spéciales d'une longueur totale de 39,510 km.

Les Épreuves Spéciales Chronométrées sont :

- ES 1 - 3 - 5 NOTRE DAME DES VIGNES 6,160 km x 3
- ES 2 - 4 - 6 CANGUILAN 7,010 km x 3

L'heure officielle du rallye sera celle de l'horloge parlante : 3699.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôle de passage, période de neutralisation, etc.... sont repris dans le Carnet de bord.

-18 postes de commissaires.

-2 ambulances équipées.

-1 extincteur sur tous les postes (commissaires, directeurs de course, CH, Chronos)

**LES CARNETS D'ITINÉRAIRES (ROAD-BOOK) SERONT DISPONIBLES** après engagement, **le 15 mai 2022**

Local d'AUTO SPORT PASSION 7, passage Jean Rostand 81300 GRAULHET

Téléphones mobiles : 06 85 48 60 59 Lise

06 01 29 25 04 Aurélie B

06 70 68 82 41 Aurélie V

### **6.2P RECONNAISSANCES**

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du **code de la route**.

**Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 passages maximum :**

- Dimanche 15 mai 2022 de 8h à 12h et de 14h à 18h.
- Samedi 21 mai 2022 de 8h à 12h et de 14h à 18h.

**Des contrôles seront mis en place** par l'organisateur. Une feuille de pointage et un autocollant RECONNAISSANCE seront incorporés dans le Carnet d'itinéraires qui sera remis à chaque équipage régulièrement engagé.

## **ARTICLE 7.P - DÉROULEMENT DU RALLYE**

### **7.2P DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES**

**Au CH 6A le pointage en avance est autorisé.**

**7.2.11P** Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Commissaire Chef de Poste : chasuble orange imprimé CHEF DE POSTE
- Commissaire de route: chasuble orange imprimé COMMISSAIRE

## **ARTICLE 8.P - RÉCLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard F.FS.A.

## **ARTICLE 9.P - CLASSEMENT**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 10.P - PRIX - COUPES**

SCRATCH:            1<sup>er</sup>    400 €  
                              2<sup>ème</sup>    300 €  
                              3<sup>ème</sup>    200 €

CLASSE:            1<sup>er</sup>    290 €    **Plus de 3 Partants**

Les classes A5K - A6K - A7K - A7S sont regroupées et confondues avec les classes A5 -A6 - A7.

GROUPE GT :      1<sup>er</sup>    150 €    **A partir de 2 Partants**

**Les Prix ne sont pas cumulables.**

**COUPE DES DAMES :** Le 1<sup>er</sup> équipage entièrement Féminin recevra 150 €    **A partir de 2 Partants**

**COUPES :** Aux 3 premiers du scratch, à chaque 1<sup>er</sup> de groupe et à chaque 1<sup>er</sup> de classe.

1 Commissaire, 1 Sécurité, 1 Officiel et 1 Chronométrateur seront récompensés.

**LA REMISE DES PRIX SE DÉROULERA LE DIMANCHE 22 MAI 2022  
À 18H00 AU FORUM DE GRAULHET.**